



BORDEREAU DE COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Depuis 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé. Calculé sur 0,68% de votre masse salariale, 13% de cette somme sert à financer les formations initiales technologiques et professionnelles. L'ESAT et le Pôle enfance de l'Apei d'Orange sont habilités à recevoir le versement de la taxe d'apprentissage.

RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE ENTREPRISE :

RAISON SOCIALE :

SIRET :

Adresse :

Interlocuteur :

Tel :

Fonction :

Email :

Bordereau à retourner à :

Apei d'Orange
1 avenue de Champlain
CS 80212
84108 ORANGE CEDEX

Siege-social@apeidorange.com

MONTANT À PAYER DIRECTEMENT AUX ETABLISSEMENTS DE L'APEI D'ORANGE :

€

Moyen de paiement :

Virement

Chèque

IBAN : FR76 1027 8065 1300 0827 7174 561

BIC : CMCIFR2A

Titulaire du compte : APEI D'ORANGE

Numéro du chèque :

Banque :

Référence à mentionner dans le
libellé du versement :

TA2021

Effectuer le chèque à l'ordre de
Apei d'Orange, avec la mention
TA 2021

CHOIX DE L'ETABLISSEMENT (mention non obligatoire)

IME le Grand Colombier

SESSAD du Haut Vaucluse

EEAP le Cigalon

ESAT le Royal

RECU LIBERATOIRE :

A l'issue de votre versement, comment souhaitez-vous recevoir votre reçu fiscal libératoire ?

Courrier

Email

Pour toute question, vous pouvez contacter Madame LE TELLIER, responsable du service comptabilité-finances au 04.90.11.63.43